



COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre avril à dix sept heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 26 mars 2025, affichée le 26 mars 2025.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Céline JOUIN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Martine PAYAN, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

09 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

06 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20250404 04

Budget principal

Compte administratif - Année 2024

Le conseil municipal,

- Réuni sous la présidence de la 2^{ème} adjointe Céline JOUIN pour le vote du compte administratif ;
- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Jean-Marie MALAVAL, maire,
- Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS
RÉSULTATS REPORTÉS		691 615,96 €	58 537,78 €		58 537,78 €	691 615,96 €
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	335 275,61 €	440 889,19 €	33 638,27 €	74 946,59 €	368 913,88 €	515 835,78 €
TOTAUX A	335 275,61 €	1 132 505,15 €	92 176,05 €	74 946,59 €	427 451,66 €	1 207 451,74 €
RÉSULTATS DE CLÔTURE		797 229,54 €	17 229,46 €			780 000,08 €
RESTES À RÉALISER B			71 763,94 €		71 763,94 €	
TOTAUX CUMULÉS A+B	335 275,61 €	1 132 505,15 €	163 939,99 €	74 946,59 €	499 215,60 €	1 207 451,74 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		797 229,54 €	88 993,40 €			708 236,14 €

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. Excédent de fonctionnement de + 797 229,54 €
Déficit d'investissement de - 88 993,40 €

Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".

Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 6

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

La Présidente, Céline JOUIN

